

Quelle est la référence des masques distribués dans les établissements et dont la notice n'a pas été distribuée ?

SC FM 01.B mais il est noté SC FM 0.1B dans le tableau.

Version du 15 mai 2020 - 21h00

entreprises.gouv.fr/files/files/home/Masques_alternatifs.pdf

Entreprise	Contact commercial	Ville	Département	Région	Organisme de test	Matériau 1							
						Nom	Rapport	Référence	Lavable / usage unique	Etat neuf		Après lavage	
										Perméabilité à l'air à 100 Pa	Performance filtration 3 µm	Perméabilité à l'air à 100 Pa	Performance filtration 3 µm
SCAVI Europe / Vietnam / Group Corèle International		Vietnam			DGA	SC FM 0.1B	RP 20-2185	MED-1496	Lavable 20 fois*	340	99	206	100

* Les lavages ont été réalisés sous la responsabilité du fabricant

Légende :

- : perméabilité à l'air (en L.m-2.s-1) > 96 pour une dépression de 100 Pa
- : efficacité de filtration des particules de 3 µm émises > 90%
- : efficacité de filtration des particules de 3 µm émises > 70%

N.B. Ce tableau dont seule la dernière version fait foi, présente les résultats en filtration et en perméabilité issus des tests réalisés sur les matériaux. L'intégralité des résultats figure dans les rapports de test dont les références sont indiquées dans le tableau.



COMMENT ENTREtenir LE MASQUE ?

Avant ouverture:

- Stocker le masque dans son emballage d'origine protecteur, dans un endroit sec et à l'abri des rayons du soleil. Conservez-le dans une humidité maximale de 75% et à une température comprise entre -2°C et + 55°C afin de préserver toutes ses caractéristiques.

Pour le lavage:

- Lavez le masque à la machine avec de la lessive. Choisissez un programme de lavage qui comprend au moins 30 min à 60°C minimum. Vous pouvez le mettre en machine avec votre linge.
- Après avoir touché le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydroalcoolique.
- Ce masque a été testé pour 20 lavages. Après 20 lavages, la filtration du masque n'est plus garantie.
- Lorsque la machine est terminée, sortez le masque et remettez-le en forme en aplatisant la barrette nasale et en reformant les plis sans forcer.

Après le lavage:

- Ne laissez pas sécher le masque à l'air libre!
- Faites sécher le masque dans son intégralité (les couches intérieures doivent également être totalement sèches). Pour cela, vous pouvez utiliser : un sèche-linge (en veillant à nettoyer les filtres du sèche-linge et à vous laver les mains après) ou un sèche-cheveux en installant votre masque sur un support propre et désinfecté.
- Repassez votre masque au fer à repasser ou à vapeur à une température de 120 ou 130°C (thermostat positionné entre 1 et 2).
- Dès que le masque est sec, stockez-le pour le conserver dans un emballage propre hermétique (sachet plastique ou sac de congélation, par exemple).

SÉCURITÉ

- Ce masque a démontré une efficacité de filtration supérieure à 90% pour des particules de 3 microns émises par la personne portant le masque.
- La respirabilité du masque a été mesurée à > 96 L.m-2.s-1 et doit permettre son port pour une durée de 4h.

AVERTISSEMENT

Malgré tout le soin apporté à la fabrication de ces masques, il appartient au seul utilisateur, et en aucun cas au fabricant ou au fournisseur, de s'assurer de l'adéquation du masque avec les caractéristiques du milieu d'usage. Il convient de suivre scrupuleusement les recommandations et modalités d'usage décrites ci-dessus.

DÉCOMpte D'UTILISATION DES MASQUES

Les masques pouvant être lavés 20 fois, chaque masque est donc utilisable 21 fois. Pour vous aider à suivre et gérer le décompte d'utilisation de vos masques, veuillez renseigner le tableau suivant en cochant les cases:

	Utilisation 01	Utilisation 02	Utilisation 03	Utilisation 04	Utilisation 05	Utilisation 06	Utilisation 07	Utilisation 08	Utilisation 09	Utilisation 10	Utilisation 11	Utilisation 12	Utilisation 13	Utilisation 14	Utilisation 15	Utilisation 16	Utilisation 17	Utilisation 18	Utilisation 19	Utilisation 20	Utilisation 21	
MASQUE 1																						
MASQUE 2																						
MASQUE 3																						
MASQUE 4																						
MASQUE 5																						
MASQUE 6																						

corèle

Nom et coordonnées du fournisseur: FINANCIERE B'LAO, 4 rue Brossolette 95270 Asnibres-sur-Oise

Langue de la notice: français
Type de masques: masques répondant à la spécification AFNOR SPEC S76-001: 2020
Référence du produit: SC FM 01.B
Nombre de masques par sachet: 6

Code de Traçabilité: VTN 4 1 0 6 1

<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

Spécification AFNOR SPEC S76-001 : 2020 => <https://www.snof.org/sites/default/files/AFNORSpec-S76-001-MasquesBarrieres.pdf>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le port du masque

Pour les personnels

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend **obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe**, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Respect des règles de distanciation non garanti dans les salles de classe.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des **masques dits « grand public » de catégorie 1**, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Respect des règles de distanciation non garanti dans les salles de classe.
Donc obligatoire en salle de classe pour les élèves.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

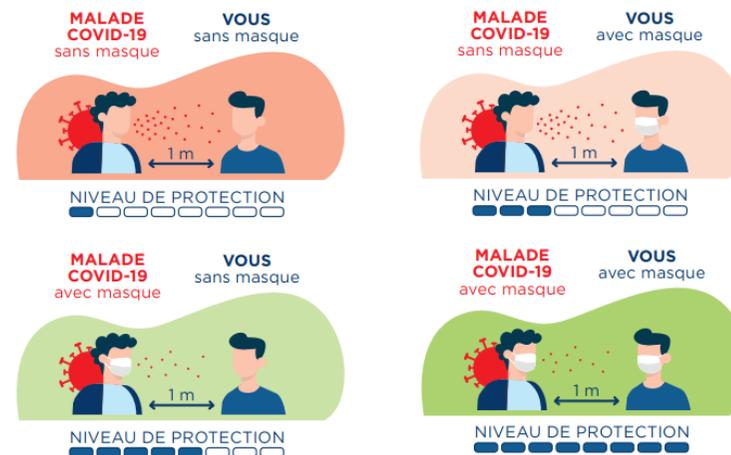
Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Extrait du protocole national, page 7

[Lien vers le protocole](#)

EN CAS DE CONTACT AVEC UNE PERSONNE MALADE DU COVID-19,
SEULE UNE DOUBLE PROTECTION EMPÊCHE LA CONTAMINATION



Extrait d'un document de l'ARS

Revendications de la FNEC FP FO :

- Dépistage systématique des personnels et des élèves
- Masques FFP2 à disposition (seuls reconnus par le code du travail et protégeant ceux qui le portent)
- Fourniture de tout l'équipement nécessaire à la protection des personnels et des élèves (gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes virucides et à la norme EN 14476, etc.)
- Le maintien de l'École de la République, fondée sur l'instruction